

DRÔME
2040

PROJET

STRATÉGIQUE

DE TERRITOIRE

LIVRET 2 ▷ *LA STRATÉGIE*

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT



Projet stratégique de territoire de la Drôme

Drôme 2040

Livret 2 - La stratégie

Février 2024

Réalisé avec l'appui de Stratagéo & Transverse Conseil



Conseil départemental de la Drôme

26 avenue du président Herriot
26026 VALENCE cedex 9

Éditorial

DRÔME
| 2040

En 2018, dans le cadre de la contribution départementale au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le Département de la Drôme s'est engagé dans l'élaboration d'un cadre stratégique visant à porter une vision souhaitée et partagée des territoires de la Drôme, qui traçait les grands défis à relever en matière d'aménagement et de développement.

En 2023, a été engagée, en concertation avec les territoires, l'actualisation de ce projet stratégique au prisme des enjeux de sobriété et des grandes transitions auxquels nous sommes collectivement confrontés aujourd'hui.

Un premier livret (« diagnostic ») propose des clés de lecture de cette Drôme multiple, forte de toutes ses richesses et potentialités, qui allie le dynamisme de sa ruralité comme l'attractivité de ses pôles urbains. Le document met également en évidence les pressions grandissantes auxquelles est confronté le territoire, tant en termes démographique, qu'économique ou naturel.

Engagé dans la transition et à travers les stratégies déployées dans le cadre du plan de mandat, le Département de la Drôme s'attelle à répondre aux enjeux identifiés et se projette à plus long terme en proposant 3 grands défis à relever avec les territoires qui la composent :

- « Accélérer et diffuser les transitions écologiques dans un territoire pluriel, en croissance et sous pression » ;
- « Permettre à tous les drômois de vivre sur des territoires offrant des conditions de vie de qualité » ;
- « Conforter les moteurs de l'attractivité drômoise en cohérence et en soutien au développement durable du territoire ».

Ces orientations, déclinées dans ce deuxième livret (« stratégie »), appellent à un changement de paradigme dans les modèles d'aménagement et doivent guider les politiques publiques de demain, tant en termes de développement, que de solidarités, ou encore de préservation de nos ressources, au bénéfice des générations futures.

Elles constituent la première pierre d'une feuille de route à élaborer avec les territoires et une ligne d'horizon vers 2040 pour ainsi construire ensemble la Drôme de demain.

Marie-Pierre MOUTON

Présidente du Conseil départemental de la Drôme

UN DOCUMENT CO-CONSTRUIT

DRÔME
| 2040

Le **projet stratégique de territoire de la Drôme** est issu d'un travail collectif qui a permis de mobiliser les élus et les services du Conseil départemental, mais aussi les partenaires et acteurs du territoire afin de coconstruire un projet pour la Drôme.

1

Séminaire des cadres

En septembre 2023,

l'ensemble des directions du Conseil départemental de la Drôme et un panel de représentants de ses structures satellites (ADIL, CAUE, etc.) se sont réunis pour échanger sur le diagnostic de territoire, croiser les sujets et identifier des enjeux prioritaires pour demain.

En octobre 2023,

l'ensemble des élus du Conseil départemental ont été mobilisés pour discuter des priorités pour les territoires drômois et préciser les grands messages stratégiques.

1

Séminaire des élus départementaux

En décembre 2023,

dans le cadre des rencontres de l'Ingénierie Publique de la Drôme, les grands défis et les réponses stratégiques identifiés par les élus et services du Département ont été présentés et débattus avec les acteurs drômois (élus, techniciens, partenaires, etc.) afin d'enrichir le projet

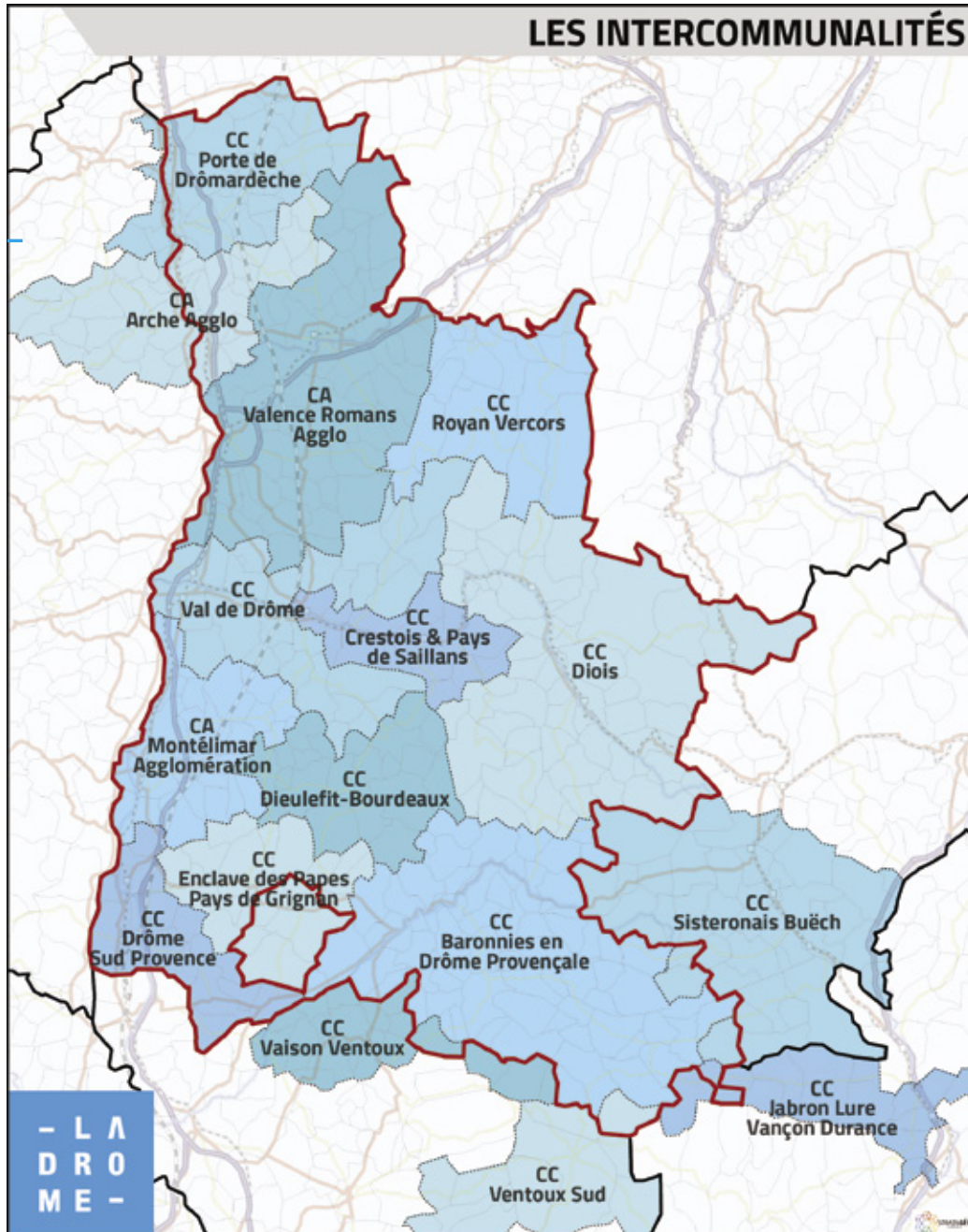
1

Rencontre des acteurs de la Drôme

Sommaire

ÉDITORIAL	03
UN DOCUMENT CO-CONSTRUIT	04
LA DRÔME ET SES TERRITOIRES	06
RAPPEL LES DÉFIS DE LA DRÔME	08
UN PROJET POUR DEMAIN	09
AXE 1 ACCÉLÉRER ET DIFFUSER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES DANS UN TERRITOIRE FACE À DE MULTIPLE ENJEUX ET EN CROISSANCE	10
AXE 2 PERMETTRE À TOUS LES DRÔMOIS DE VIVRE SUR DES TERRITOIRES OFFRANT DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITÉ ET ENGAGÉS DANS LES TRANSITIONS	11
AXE 3 CONFORTER LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DRÔMOISE EN COHÉRENCE ET EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SON TERRITOIRE	13
AMBITION AXE 1	14
AMBITION AXE 2	19
AMBITION AXE 3	26

LA DRÔME ET SES TERRITOIRES



RAPPEL. LES DÉFIS DE LA DRÔME

*TROIS DÉFIS À RELEVER POUR SE PROJETER
DANS LE TERRITOIRE DE DEMAIN*



Au croisement de leurs grandes caractéristiques, de leurs enjeux et des stratégies déjà engagées, se dessinent trois grands défis, identifiés dans le diagnostic > CF. LIVRET 1, à relever pour les territoires drômois :

DÉFI 1 L'ACCÉLÉRATION ET LA DIFFUSION DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES DANS UN TERRITOIRE FACE À DE MULTIPLES ENJEUX ET EN CROISSANCE

A l'horizon 2040, la prise en compte des enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques devra irriguer l'ensemble des champs du développement territorial (activités économiques ; urbanisme-aménagement ; production d'énergie ; accès aux ressources, notamment en eau ; biodiversité ; paysages ; etc.) dans un contexte de fragilisation accrue des écosystèmes, de réchauffement climatique, mais aussi d'accélération et de renforcement de politiques publiques plus sobres et décarbonées.

Au-delà d'une simple évolution des logiques de développement, c'est bien une transformation globale du modèle de développement territorial qui devra être opérée. Appliquée à la Drôme, cette mutation devra pouvoir être portée au regard :

- de la diversité géographique des territoires qui la composent
- des pressions et des dysfonctionnements qui caractérisent son développement actuel (pressions sur les ressources naturelles, fragilisation des espaces ruraux, conséquences de la périurbanisation, risques, changement climatique, etc.)
- des prévisions de développement, notamment en termes de croissance de population

Il s'agit concrètement de concilier ambitions de développement et sobriété afin de réinventer un modèle de développement soutenable au regard des ressources dont dispose le territoire.

DÉFI 2 LA CAPACITÉ À PERMETTRE À TOUS LES DRÔMOIS DE VIVRE DANS DES TERRITOIRES OFFRANT DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITÉ ET ENGAGÉS DANS LES TRANSITIONS

Au croisement de leur pluralité géographique et socio-démographique et des enjeux inhérents à leurs offres territoriales (en termes de logements, de services ou de mobilités), les territoires drômois doivent faire face à un défi majeur d'adaptation des conditions de vie qu'ils offrent à leurs habitants au regard :

- de la diversité géographique et socio-démographique des territoires qui composent la Drôme.
- des évolutions socio-démographiques en cours et à venir, variables selon les territoires
- de mutations sociétales qui font et feront évoluer les rapports aux territoires des habitants et les rapports sociaux
- d'impératifs de sobriété et de transitions qui conditionneront les politiques publiques déployées sur les territoires ▷ **CF. DÉFI 1.**

DÉFI 3 LE RENFORCEMENT DES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DRÔMOISE EN COHÉRENCE ET EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Pour être mené efficacement, le défi des transitions ▷ **CF. DÉFI 1** doit également permettre de questionner et impliquer les acteurs des différentes grandes filières économiques de la Drôme (agriculture, tourisme, énergie, etc.) dont les activités et pratiques doivent s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et climatiques mais aussi contribuer à résorber les pressions et dysfonctionnements observés.

Au-delà des filières existantes, les territoires drômois doivent aussi favoriser l'émergence d'un nouveau économique (nouveaux modes de travailler et d'entreprendre ; nouvelles filières contribuant aux transitions ; filières d'excellence ; etc.) et soutenir l'adaptation du tissu économique, notamment en termes de formation.



UN PROJET POUR DEMAIN

AXE 1

ACCÉLÉRER ET DIFFUSER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES DANS UN TERRITOIRE FACE À DE MULTIPLES ENJEUX ET EN CROISSANCE

ORIENTATION 1

DÉFINIR DES AMBITIONS EN TERMES D'ATTRACTIVITÉ EN COHÉRENCE AVEC LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT

OBJECTIFS

- ▷ Conditionner les ambitions et projets de développement a la disponibilité des ressources et aux pressions environnementales et climatiques d'aujourd'hui et de demain
- ▷ Affirmer un modèle de développement territorial permettant de préserver les patrimoines naturels, vecteurs de l'attractivité et du bien vivre en drome
- ▷ Créer les conditions permettant a chacun d'optimiser les ressources dans une logique de sobriété et de limiter les conflits d'usage autour des ressources
- ▷ Améliorer la prise en compte et la gestion des risques naturels et technologiques dont la fréquence et l'intensité pourraient croître

ORIENTATION 2

ACCOMPAGNER UNE DENSIFICATION URBAINE DURABLE ET ACCEPTABLE

OBJECTIFS

- ▷ Promouvoir des aménagements et équipements garants des principes de sobriété foncière en soutenant notamment la requalification du foncier existant aujourd'hui sans usage et les mutualisations d'usage
- ▷ Accompagner l'acceptabilité de la densification par tous

ORIENTATION 3

CONFORTER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES EN COHÉRENCE AVEC LA DIVERSITÉ DE LA DRÔME

OBJECTIFS

- ▷ Promouvoir les complémentarités et réciprocitys entre les différents espaces
- ▷ Soutenir des politiques territoriales adaptées à la diversité et aux spécificités des territoires drômois et aux enjeux de développement de chacun
- ▷ Conforter une armature urbaine de centres-bourgs garante des équilibres territoriaux et adaptée à la diversité de la Drôme

AXE 2

PERMETTRE À TOUS LES DRÔMOIS DE VIVRE SUR DES TERRITOIRES OFFRANT DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITÉ ET ENGAGÉS DANS LES TRANSITIONS

ORIENTATION 1

**ACCOMPAGNER LE REPORT MODAL
PAR LE DÉVELOPPEMENT DE MOBILITÉS DURABLES
ADAPTÉES AUX TERRITOIRES**

OBJECTIFS

- ▷ Soutenir le maintien et inciter au développement de transports collectifs performants et adaptés aux différents espaces et publics
- ▷ Favoriser une mobilité individuelle alternative et décarbonée
- ▷ Accélérer le développement des mobilités douces et actives
- ▷ Valoriser les réseaux existants en les adaptant au changement climatique et en limitant les nouveaux projets d'infrastructures à des chantiers essentiels
- ▷ Favoriser la réduction des besoins en déplacements à travers un aménagement du territoire équilibré et le développement accompagné des usages numériques

ORIENTATION 2

**ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX BESOINS
DE TOUS LES DRÔMOIS**

OBJECTIFS

- ▷ Accélérer la rénovation énergétique des logements et améliorer la qualité de leur habitabilité en termes de confort thermique
- ▷ Favoriser l'accès aux logements de tous les Drômois d'aujourd'hui et de demain dans une logique de parcours résidentiel
- ▷ Veiller aux risques de concurrence entre logements permanents et logements saisonniers

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS LES DRÔMOIS

OBJECTIFS

- ▷ Poursuivre les actions engagées en faveur de la revitalisation de l'offre de soins au regard des besoins des professionnels et de la population
- ▷ Lutter contre la fermeture des services et des commerces dans la continuité des démarches de revitalisation de centre-bourg et en les déployant sur les centralités rurales et des espaces de montagne
- ▷ Conforter le maillage culturel de proximité en s'appuyant sur le tissu associatif et en encourageant les dynamiques de mutualisation dans un contexte de raréfaction de moyens
- ▷ Poursuivre le développement des usages numériques sous-condition d'un renforcement des moyens dédiés à la médiation et à l'accompagnement des publics fragiles

ORIENTATION 4

ADAPTER LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ À DES PUBLICS CIBLES

OBJECTIFS

- ▷ Accompagner le vieillissement de la population et son accélération à travers des services adaptés et une des logements permettant le maintien à domicile et le retour en centre-bourg des seniors dépendants
- ▷ Atténuer les risques d'accentuation de la précarisation des ménages les plus fragiles

- ▷ Faire de la Drôme un territoire attractif pour la jeunesse et les étudiants
- ▷ Encourager les projets et équipements porteurs de solidarités

AXE 3

CONFORTER LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DRÔMOISE EN COHÉRENCE ET EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SON TERRITOIRE

ORIENTATION 1

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES FILIÈRES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA DRÔME

OBJECTIFS

- ▷ Faire dialoguer sphère économique et sphère publique pour concilier la prise en compte des défis des transitions
- ▷ Soutenir des pratiques agricoles innovantes et durables
- ▷ Favoriser un tourisme durable et à faible impact
- ▷ Faciliter le développement des énergies renouvelables en veillant à leurs impacts environnementaux ou paysagers
- ▷ Accompagner la filière BTP pour s'adapter aux enjeux de transition

ORIENTATION 2

PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS

- ▷ Accompagner les nouveaux modes de travailler de toutes les filières et les nouvelles dynamiques économiques sur les territoires drômois
- ▷ Veiller à l'adéquation emploi-formation pour permettre l'émergence des métiers de demain dans la Drôme et répondre aux besoins des entreprises
- ▷ Valoriser les filières d'excellence drômoises

ACCÉLÉRER ET DIFFUSER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES DANS UN TERRITOIRE FACE À DE MULTIPLES ENJEUX ET EN CROISSANCE

ORIENTATION 1

DÉFINIR DES AMBITIONS EN TERMES D'ATTRACTIVITÉ EN COHÉRENCE AVEC LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT

OBJECTIF 1

- ▶ **Conditionner les ambitions et projets de développement (résidentiel, économique, infrastructures) à la disponibilité des ressources (eau, énergie, foncier etc.) et aux pressions environnementales et climatiques d'aujourd'hui et de demain**

La rencontre des perspectives de croissance de la Drôme, notamment en termes de dynamique démographique (environ 50 000 habitant supplémentaires à l'horizon 2070), avec les contraintes existantes et prévisionnelles sur les ressources naturelles obligent à réinterroger ses ambitions d'attractivité et de développement.

Soutenu par un cadre réglementaire nouveau (loi Climat Résilience, objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)) qui permet de traduire concrètement les impératifs des transitions, les territoires devront réinventer, voire transformer, leur modèle et projets de développement (résidentiel, économique, infrastructures) autour des principes de la sobriété.

Les différentes ressources disponibles (eau, énergie, foncier etc.) devront désormais être regardés comme des paramètres conditionnant le développement des territoires. Plus que jamais le développement territorial doit et devra, impérativement, être soutenable.

Au-delà des impacts sur les formes de développement et d'urbanisation, la réduction de la consommation foncière pour aller vers le ZAN obligera les territoires à réinventer la matrice guidant leurs politiques de développement et d'aménagement en intégrant un principe de « renoncement » et/ou de redirection écologique ... tout en initiant et accélérant une évolution des modes de faire (réhabilitation, densification, optimisation, mutualisation, etc.).

Les documents de planification locaux devront permettre d'inciter à avoir une approche globale pour appuyer les arbitrages et choix de développement en favorisant le dialogue multi-acteurs pour faire se rencontrer et concilier les besoins de chacun. Il sera également nécessaire d'outiller et accompagner les acteurs publics pour déterminer les capacités de développement de chaque territoire au regard de la disponibilité des différentes ressources.

OBJECTIF 2

▷ **Affirmer un modèle de développement territorial permettant de préserver les patrimoines naturels, vecteurs de l'attractivité et du bien vivre en Drôme**

Si des choix de « renoncement » devront être faits, les territoires ne vont pas pour autant se figer. Les projets à venir devront être porteurs du changement et permettre de passer un cap dans l'exemplarité et promouvoir des aménagements garants de la préservation des patrimoines naturels qui sont aujourd'hui un des piliers de la qualité et du cadre de vie offerts par la Drôme. C'est aussi donner de nouvelles valeurs aux patrimoines naturels en les considérant comme des biens communs et des contributeurs majeurs à la qualité de vie.

Les prochaines années seront cruciales pour porter de nouveaux principes dans le développement et l'aménagement du territoire à travers de nouvelles approches (réhabilitation densification, optimisation, mutualisation, réversibilité, urbanisme provisoire, etc.) dont il conviendra de veiller à l'acceptabilité par le plus grand nombre.

Concrètement, il s'agira d'accompagner les collectivités drômoises pour s'approprier les nouveaux cadres réglementaires, mais aussi pour imaginer de nouveaux modes d'aménagement. Les partenaires publics (comme le CAUE sur le volet ingénierie ; ou les partenaires institutionnels en durcissant les conditions de leurs appuis financiers) devront notamment assumer ce rôle.

OBJECTIF 3

▷ **Créer les conditions permettant à chacun d'optimiser les ressources dans une logique de sobriété et de limiter les conflits d'usage autour des ressources**

Diminuées ou dégradées, les ressources naturelles de la Drôme (eau, foncier, biodiversité, énergie, air etc.) deviendront dans les années à venir une variable déterminante des potentialités et ambitions de développement. En cohérence avec leur capacité à soutenir la faisabilité de tel ou tel projet, il conviendra d'optimiser leur utilisation et leur exploitation là où elles seront toujours mobilisées. Il s'agira d'impliquer, sensibiliser et outiller chaque « usager » des ressources (collectivités, entreprises, habitants, touristes), pour permettre cet usage optimal et sobre des ressources.

Si chacun des « usagers » devra être pris en compte dans ses spécificités, il conviendra aussi de promouvoir une approche multi-acteurs permettant une prise de conscience collective et tendre vers une vision globale et conciliée des usages.

Concrètement, il s'agira d'outiller et accompagner les acteurs publics pour connaître et observer les différentes ressources disponibles sur les territoires ; pour innover et tendre vers plus de sobriété et d'atténuation ; et, pour animer un dialogue territorial multi-acteurs.

OBJECTIF 4

- ▷ **Améliorer la prise en compte et la gestion des risques naturels et technologiques dont la fréquence et l'intensité pourraient croître**

Particulièrement soumise aux risques naturels et technologiques, la Drôme le sera encore davantage dans les années à venir du fait d'une accélération du changement climatique (renforcement des épisodes de fortes chaleurs et de sécheresse et du nombre d'événements climatiques extrêmes) et d'une population en hausse.

Si leur prise en compte dans les documents de planification ou de gestion s'est renforcée ces dernières années, elle doit rester un paramètre majeur dans la définition des projets d'aménagement et de développement ou dans les politiques de gestions des milieux (notamment forestiers particulièrement soumis à l'aléa feu de forêt) et faire l'objet d'une sensibilisation permanente auprès de tous les acteurs du territoire (élus, aménageurs, acteurs économiques, habitants, touristes).

Concrètement, il s'agira de poursuivre le déploiement d'outils d'observation et de vigilance sur les risques, en lien avec le changement climatique ; d'accélérer et soutenir la couverture en document de gestion des risques ; et, d'accompagner des actions de sensibilisation garantissant une diffusion commune de la culture du risque.

ORIENTATION 2

ACCOMPAGNER UNE DENSIFICATION URBAINE DURABLE ET ACCEPTABLE

OBJECTIF 1

- ▷ **Promouvoir des aménagements et équipements garantissant des principes de sobriété foncière en soutenant notamment la requalification du foncier existant aujourd'hui sans usage et les mutualisations d'usage**

La mise en œuvre du ZAN constitue un double défi en termes d'aménagement territorial mais aussi en termes d'accompagnement au changement. Afin de sortir des réticences exprimées qui voient dans le ZAN « une mise sous cloche » des territoires, il s'agira d'accompagner les territoires dans la prise de conscience des marges de manœuvre dont ils disposent pour poursuivre leur développement mais aussi de les aider à penser le développement autrement que par la seule modalité de l'extension.

Un travail collectif d'identification des sols déjà urbanisés et aujourd'hui sans usage (friches industrielles ou agricoles, logements vacants, terrains non-bâties etc.) permettra de réévaluer les potentiels de développement des territoires sans impacter leur future consommation foncière.

Il s'agira également de sensibiliser, mais aussi d'inciter, les territoires drômois à promouvoir des logiques de mutualisation dans leurs projets : développement d'équipements communautaires ou multicommunaux ; déploiement de principes de mutualisation d'usages (un équipement pouvant être utilisé à plusieurs moments et par différents publics) ; etc.

Concrètement, il s'agira d'outiller les territoires pour mener un travail fin de recensement des réserves foncières déjà artificialisées mais aujourd'hui sans usage afin de disposer d'une vision d'ensemble sur le potentiel foncier de développement. Il s'agira également de faire des logiques de mutualisation et d'optimisation de l'existant une condition pour l'apport de financements publics.

OBJECTIF 2

- ▷ **Accompagner l'acceptabilité de la densification par tous**

Afin de rendre acceptable la mise en œuvre d'une politique restrictive en termes de consommation foncière, il conviendra de développer un modèle de densification capable d'offrir des aménités nouvelles permettant de rompre avec l'idéal de la maison individuelle avec un grand jardin qui prévaut depuis plusieurs décennies.

De plus en plus, de nouvelles formes urbaines et architecturales permettent d'offrir une grande diversité de logements de qualité tout en affichant une densité plus élevée. Pour autant, ces nouvelles trajectoires

de densification devront être adaptées à la diversité de territoire (la densité d'un bourg ou d'une commune rurale ne peut être la même que celle au sein d'un cœur très urbain).

L'acceptabilité de l'impératif de densification se fera en repensant en proximité les modes d'accès aux services et équipements (ville du ¼ d'heure) ; en réinventant les espaces publics des principaux pôles, aussi bien urbains que ruraux ; et, en intégrant les nouvelles aspirations et pratiques des citoyens (nouveaux modes de consommation, participation citoyenne, etc.).

Les acteurs drômois devront s'inscrire dans ces démarches en dépassant la seule dimension contraignante du ZAN et en l'accompagnant d'une diffusion d'un nouveau modèle d'aménagement acceptable pour tous. Ces questions impliqueront de soutenir des démarches expérimentales et innovantes avec l'appui de l'ingénierie locale (CAUE, etc.).

Pour en faire du territoire un bien commun, il s'agira également de sensibiliser et informer davantage les habitants et usagers du territoire aux enjeux locaux de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Une attention particulière devra être portée sur la sensibilisation et la participation de la jeunesse du territoire.

ORIENTATION 3

CONFORTER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES EN COHÉRENCE AVEC LA DIVERSITÉ DE LA DRÔME

OBJECTIF 1

► Promouvoir les complémentarités et réciprocitys entre les différents espaces

Si chacun des territoires qui composent la diversité de la Drôme doit être regardé à la lecture de ces spécificités, il est également indispensable d'affirmer les complémentarités et les réciprocitys qui lient les territoires. Par les atouts et fonctions qui leurs sont propres, chacun participe à rendre la Drôme attractive et remarquable et chacun doit ainsi prendre sa place dans les ambitions de développement du territoire départemental.

Si la complexité de la mise en œuvre des grandes transitions incite chaque territoire à se réinventer en premier lieu dans ses limites administratives, de nombreux enjeux sont pourtant partagés à l'échelle départementale et au-delà : accès à l'eau ; mobilités ; développement touristique ; équipements supérieurs ; etc.

Si certaines démarches (comme les SCoT par exemple) constituent déjà des lieux favorables à traiter aux bonnes échelles certaines politiques territoriales, il conviendra de renforcer des lieux de dialogue interterritoriaux pour porter collectivement les grands défis de la Drôme ... comme cela a récemment été initié en 2023 avec les Assises de l'Eau.

L'échelle départementale devra ainsi prendre tout son sens et devra permettre de faire se rencontrer les diversités de la Drôme en sortant d'une approche fragmentée ville-campagne ou vallée-montagne afin de favoriser l'émergence de politiques collectives et cohérentes tout en affirmant les spécificités de chacun.

Concrètement, il s'agira, autant que nécessaire (et sans faire doublon), de déployer des espaces et temps de dialogue multi-partenariaux et multi-territoriaux sur des champs et politiques où l'échelon départemental fait sens.

OBJECTIF 2

► Soutenir des politiques territoriales adaptées à la diversité et aux spécificités des territoires drômois et aux enjeux de développement de chacun

Plus encore que d'autres départements, la Drôme est un territoire pluriel qui impose de penser son aménagement en prenant compte cette hétérogénéité.

La lecture des enjeux territoriaux fait nécessairement émerger, des problématiques spécifiques aux espaces urbains, périurbains et ruraux ou aux espaces de vallée, de plaine ou de montagne. Concrètement, les grandes priorités, mais aussi les leviers d'actions, varient d'un territoire à l'autre : faire évoluer les pratiques de mobilités dans un territoire dense et dans un territoire rural de montagne ne peut pas s'accompagner de

la même manière. Globalement, il ne convient pas d'attendre une mise en œuvre similaire des transitions environnementales, énergétiques et climatiques dans les différents territoires drômois.

Par ailleurs, cette lecture schématique renferme par ailleurs des réalités plus complexes : si le Vercors et les Baronnies partagent les caractéristiques d'un territoire peu dense et de montagne, chacun conserve ses propres enjeux ; il en est de même pour les territoires de la vallée du Rhône dans le nord Drôme et ceux la Drôme provençale.

Dans tous les cas, cette diversité, qui peut être regardée à différentes échelles, impose aux politiques supra-territoriales (dont celles du Conseil département) de favoriser des approches territorialisées et différenciées. Dans la continuité des évolutions engagées ces dernières années, la différenciation des politiques territoriales devra être poursuivie et devra être soutenue par des outils d'observation infra-départementaux et un dialogue continu entre le Conseil départemental et les territoires.

OBJECTIF 3

► **Conforter une armature urbaine de centres-bourgs garante des équilibres territoriaux et adaptée à la diversité de la Drôme**

Les solidarités territoriales devront également être pensées à une échelle plus fine dans la continuité d'un mouvement engagé en faveur de la revitalisation des centralités des territoires.

Par définition, une centralité concentre les fonctions de services et d'emplois, offre des conditions favorables à la mise en œuvre du ZAN et au développement des offres de logements qui font défaut à la Drôme (petits logements, parc locatif) et permet de connecter les territoires à des offres de transport collectif. Elles sont en ce sens des moteurs du développement local des territoires qui devront continuer à faire l'objet d'un soutien spécifique dans les années à venir. Elles permettent enfin de structurer des bassins de vie de différentes échelles, essentiels à un fonctionnement équilibré des territoires.

Ce soutien à l'armature territoriale drômoise devra être pensé en cohérence avec la diversité des territoires. La notion et le dimensionnement des centre-bourgs sont nécessairement différents dans les secteurs enclavés du Diois et en proche couronne de Montélimar. Ainsi, l'appui aux centralités drômoises devra être adapté aux différents espaces et types de polarités qui composent le territoire dans la continuité de la déclinaison des politiques de revitalisation portée par l'Etat (Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain et Villages d'Avenir), la Région ou le Département (Appel à projet Centre-Ville et Village).

Il s'agira de conforter la pertinence des bassins de vie pour animer des réflexions collectives afin de définir des projets pertinents.

 **AMBITION AXE 2**

PERMETTRE À TOUS LES DRÔMOIS DE VIVRE SUR DES TERRITOIRES OFFRANT DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITÉ ET ENGAGÉS DANS LES TRANSITIONS



A NOTER Répondre aux besoins des Drômois en termes de conditions revient à interroger l'ensemble des politiques publiques de mobilités (Orientation 2.1), de logements (Orientation 2.2) et de services (Orientation 2.3). Pour autant, et peut-être encore plus en Drôme, les besoins d'une population sont divers au regard de ses spécificités socio-démographiques ou de son lieu de résidence. L'Orientation 2.4 permet ainsi de spécifier certains besoins et s'inscrit dans l'approche « public » que porte un Conseil départemental à travers ses politiques de solidarités humaines.

ORIENTATION 1

ACCOMPAGNER LE REPORT MODAL PAR LE DÉVELOPPEMENT DE MOBILITÉS DURABLES ADAPTÉES AUX TERRITOIRES DRÔMOIS

OBJECTIF 1

- ▷ **Soutenir le maintien et inciter au développement de transports collectifs performants et adaptés aux différents espaces et publics**

Le caractère rural d'une large partie de la Drôme rend difficile le déploiement d'une offre performante de transport collectif et, donc le renforcement de son usage. Sur de nombreux territoires, le faible cadencement des offres ou l'inadaptation des horaires, mais aussi les problématiques quasi-inexistantes de saturation des axes routiers rendent la voiture individuelle encore largement compétitive face aux transports collectifs. Pour autant, il existe différents leviers qui permettront d'améliorer l'offre de transport collectif et inciter à son usage.

Il s'agira en premier lieu d'améliorer la performance des réseaux existants (aussi bien dans les agglomérations compétentes, que sur les lignes TER traversant les vallées de l'Isère, du Rhône et de la Drôme, les lignes de transport interurbain et les offres de transport à la demande gérées par la Région) à travers une amélioration du cadencement, du matériel roulant, des conditions de circulation (voies dédiées) ou de l'intermodalité, de l'adaptation des horaires de services, etc. ... mais aussi à travers la recherche de solutions innovantes et adaptées à la ruralité. Ces améliorations impliqueront des investissements de la part des acteurs compétents.

Il s'agira également d'intégrer les réflexions engagées sur les mobilités en cohérence avec les stratégies d'aménagement afin de soutenir une organisation et un fonctionnement territorial **CF. OBJECTIF 1.3.3** dans lequel les transports collectifs pourront gagner en pertinence, y compris en zones rurales.

Il conviendra enfin d'accompagner les Drômois vers les transports collectifs en créant des conditions incitatives, notamment tarifaires pour favoriser le report modal notamment pour des ménages concernés par le risque de précarisation énergétique, et en communiquant et en valorisant les offres existantes.

OBJECTIF 2

▷ Favoriser une mobilité individuelle alternative et décarbonée

Dans l'optique d'inciter à un report modal sur tous les territoires, y compris sur ceux où le déploiement d'une offre de transport collective performante et incitative paraît encore complexe et où la dépendance à la mobilité en voiture individuelle reste et restera marquée, il conviendra d'encourager à une mobilité individuelle repensée aussi bien en termes d'équipement (véhicule propre) que de pratiques (covoiturage, autopartage).

Alors que moins de 1% des déplacements quotidiens sont effectués en covoiturage, l'Etat estime que leur triplement permettrait d'économiser 4,5 millions de tonnes de CO₂ /an (soit l'équivalent d'1% des émissions de GES annuelles de la France). D'après une étude de l'ADEME, l'usage d'une voiture en autopartage remplace celle de 5 à 8 voitures. Un utilisateur d'autopartage réduit de 10% ses émissions de gaz à effet de serre, de 31% l'utilisation de sa voiture personnelle.

Leur développement devra s'appuyer sur la démonstration de leur intérêt pour leurs futurs usagers : impact écologique (diminution des émissions de GES) ; impact financier (coûts des mobilités, du stationnement, de l'entretien d'un véhicule) ; impact en termes de qualité de vie (saturation des axes, difficultés de stationnement, etc.), mais aussi par des politiques incitatives et cohérentes : incitations financières ; déploiement de bornes de recharges ; aménagement de voies dédiées ; solutions de stationnement facilitées ; outils de mise en relation des usagers (application, site web) ; etc.

OBJECTIF 3

▷ Accélérer le développement des mobilités douces et actives

Le report modal passera enfin par le développement des mobilités douces et actives (vélo, marche à pied) qui devra être pensé à différentes échelles.

Dans les centres-bourgs d'abord, en cohérence avec les ambitions de les revitaliser et de les rendre attractifs par l'aménagement d'un cadre de vie de qualité **CF. OBJECTIF 1.2.2**, où les mobilités douces devront prendre toute leur place. Les projets de revitalisation des centralités devront ainsi pleinement intégrer la question des mobilités actives. **CF. OBJECTIF 1.3.3**

Pour des mobilités plus longue distance ensuite, en rendant possible des déplacements sécurisés en vélo sur des axes hors agglomérations dans la continuité de la politique engagée par le Conseil départemental dans le cadre de son plan vélo. Les distances à parcourir restent en effet un critère déterminant pour l'usage du vélo : alors qu'en deçà de 5 kilomètres, 5 % des actifs privilégient le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail, ils ne sont plus que 1 % au-delà. Dans les communes périurbaines et rurales, l'utilisation du vélo reste en effet minoritaire du fait des distances à parcourir et de la faible densité du réseau cyclable.

OBJECTIF 4

- ▷ **Valoriser les réseaux existants en les adaptant au changement climatique et en limitant les nouveaux projets d'infrastructures à des chantiers essentiels**

La mobilité en Drôme est largement conditionnée par un réseau routier qui devra évoluer dans les années à venir pour s'adapter au changement climatique dont les impacts seront variables entre les espaces de vallée ou de montagne. De nouveaux modes d'entretiens et gestions des réseaux routiers devront être réfléchis et déployés avec un coût financier qui impactera directement les nouveaux projets d'infrastructures. Par ailleurs, si de nouveaux projets seront nécessaires, il conviendra d'en évaluer la pertinence et l'intérêt au travers d'une recherche d'équilibre départemental et d'une réelle capacité à désenclaver ou désaturer un territoire.

En ce sens, la question de l'entretien et du développement des réseaux routiers devra pleinement être intégrée aux politiques de planification pour garantir une cohérence entre réseaux et aménagement du territoire. Concrètement, à travers sa compétence « route », le Conseil départemental devra être impliqué dans les démarches de planification engagées par les territoires.

A travers une lecture affinée des mobilités qui traversent les territoires drômois, les questions devront dépasser le seul réseau routier et permettre d'évaluer les opportunités de mieux valoriser les autres infrastructures de transport (route, fer, fleuve) afin de concilier les flux de personnes et de marchandises.

OBJECTIF 5

- ▷ **Favoriser la réduction des besoins en déplacements à travers un aménagement du territoire équilibré et le développement accompagné des usages numériques**

Au-delà d'un soutien à la transformation des pratiques de mobilité, il conviendra aussi d'envisager de répondre aux défis de la mobilité en Drôme par une diminution des besoins de se déplacer à travers un aménagement du territoire équilibré (renforcement de l'armature urbaine et des bassins de vie de proximité **CF. OBJECTIF 1.3.3** ; à travers des politiques d'aménagement (revitalisation des centre-bourgs, aménagement de la ville du ¼ d'heure) ; et, à travers la valorisation des opportunités offertes par le numérique **CF. OBJECTIF 2.3.4**.

A l'heure de la généralisation des usages numériques (aussi bien pour l'accès aux services que dans l'accélération de la pratique du télétravail à la suite de la période Covid) et de leur facilitation par une couverture de plus en plus performante, le numérique devient un véritable levier pour vivre différemment sur les territoires. L'accessibilité aux services passe et passera de plus en plus par des supports numériques et technologiques et l'ensemble des services (santé, services publics, commerce, etc.) présents sur les territoires drômois suivront nécessairement cette évolution. Quel que soit le type de services concernés, la transition numérique devra être accompagnée : recherche de financement, mobilisation des partenaires, soutien aux initiatives locales, valorisation d'expérimentation, médiation, facilitation aux usagers, etc.

ORIENTATION 2

ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX BESOINS DE TOUS LES DRÔMOIS

OBJECTIF 1

- ▷ **Accélérer la rénovation énergétique des logements et améliorer la qualité de leur habitabilité en termes de confort thermique**

Au croisement des perspectives du changement climatique, d'un parc de logements vieillissants et d'une population localement précaire et âgée, la Drôme cumule les caractéristiques d'un territoire où le défi de la rénovation énergétique du parc de logements est majeur. Sa mise en œuvre devra répondre à la nécessité de promouvoir un parc de logements répondant à un impératif d'habitabilité en termes de confort thermique, aussi bien en période hivernale qu'estivale.

Il s'agira dans les prochaines années d'accélérer la rénovation énergétique des logements existants à travers le renouvellement et la poursuite du déploiement de documents de planification (PLH, PLUI, etc.) ou de

dispositifs, OPAH, PIG, etc.) permettant de structurer des politiques locales en faveur de l'amélioration du parc de logements adaptées aux spécificités des territoires urbains et ruraux. Il conviendra également de veiller à la mise en œuvre opérationnelle de ces documents en s'appuyant sur les apports d'ingénierie (ADIL, CAUE, PNR) pour développer des solutions adaptées aux différentes situations ; en développant des outils d'information-sensibilisation à destination des différents publics, y compris des habitants et notamment des publics précaires ou âgés moins enclins à rénover leur logement ; en soutenant financièrement les projets engagés par les collectivités et les propriétaires privés permettant de contribuer à la rénovation énergétique des logements ; en massifiant les aides existantes ; et, en donnant de la visibilité aux appuis possibles.

En dehors de la rénovation de l'habitat existant, il conviendra de veiller à la qualité énergétique des logements neufs, en cohérence avec les ambitions du ZAN **CF. ORIENTATION 1.1**, en travaillant dans chacun des projets d'aménagement sur la conception des logements, les matériaux utilisés, la réduction des charges, la prise en compte des espaces communs, etc.

Par ailleurs, il sera nécessaire, dans le contexte du changement climatique, de veiller à l'adaptation des logements face à des risques naturels (impact sécheresse sur les sols, inondations, etc.) ou technologiques accrus.

OBJECTIF 2

▷ Favoriser l'accès aux logements de tous les Drômois d'aujourd'hui et de demain dans une logique de parcours résidentiel

La Drôme se caractérise par une spécialisation de son parc de logements (grands logements occupés par leur propriétaire) et un marché du foncier et de l'immobilier tendu ... qui interpelle au regard des caractéristiques socio-démographiques de sa population marquée par des publics fragiles et âgés dont la part devrait se renforcer dans les années à venir.

Tout en respectant les impératifs de sobriété foncière **CF. ORIENTATION 1.1**, il conviendra de veiller à doter les territoires d'un parc de logements capable de répondre à la croissance démographique, accessible à tous et plus équilibré répondant aux différents besoins. Cela passera par un rattrapage et un rééquilibrage en faveur des petits logements et des logements locatifs et locatifs sociaux. Il s'agira de rendre possible sur chaque territoire les parcours résidentiels de tous les habitants afin de mieux répartir les dynamiques démographiques. Les besoins spécifiques de certains publics (comme les étudiants **CF. OBJECTIF 2.4.3** ou les travailleurs saisonniers de l'agriculture et du tourisme **CF. OBJECTIF 2.2.3**) devront également être pris en compte.

Une vigilance devra être portée en ce sens dans les réflexions stratégiques des territoires en faveur de l'habitat (PLH) et dans la mixité offerte par les projets d'urbanisme déployés.

OBJECTIF 3

▷ Veiller aux risques de concurrence entre logements permanents et logements saisonniers

Territoire agricole et touristique, la Drôme connaît des besoins en logements saisonniers importants qui, par nature, fluctuent au cours de l'année. Ils font peser une certaine tension ponctuelle sur le parc de logements, accentuée localement par un parc de résidences secondaires très important (environ 1/3 des logements des territoires pré-alpins) dont le nombre a pu augmenter sur certaines communes à la suite du Covid.

Le déploiement du ZAN viendra renforcer ce risque de concurrence entre logements permanents et saisonniers avec pour conséquence des conditions d'accès aux logements dégradés dans des territoires attractifs pour des investissements en résidences secondaires ; des problématiques spécifiques pour certains publics (transformation de locations étudiantes en logement airbnb par exemple) ; ou une fragilisation de certains secteurs d'activités qui peinent à recruter.

Ces enjeux devront également être pleinement intégrés dans les politiques de logements des territoires drômois et conduire à imaginer des solutions innovantes pour concilier l'identification de réponses aux différents besoins identifiés et la maîtrise foncière des territoires.

Les mutualisations d'usage devront être encouragées (usage des internats ou des résidences universitaires sur les périodes hors-scolaire ; etc.). Pour le sujet spécifique des résidences secondaires, des évolutions réglementaires pourront être déployées (limitation du nombre, mise en place d'une taxation différenciée entre résidences principales et secondaires ; etc.) et un dialogue avec les propriétaires pourra être engagé (sensibilisation aux enjeux locaux du logement ; incitations fiscales à la mise en location des biens ; etc.).

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS LES DRÔMOIS

OBJECTIF 1

- ▷ **Poursuivre les actions engagées en faveur de la revitalisation de l'offre de soins au regard des besoins des professionnels et de la population**

L'accès à la santé constitue un enjeu majeur partagé par de nombreux territoires : insuffisance de l'offre aussi bien en milieu rural qu'urbain ; difficulté à attirer des professionnels sur les territoires ruraux ; vieillissement et non remplacement des professionnels ; difficulté d'accès à des médecins spécialistes ; insuffisance des politiques de prévention ; etc. L'évolution prévisible des besoins en santé, liés au vieillissement de la population, renforcera la nécessité de revitaliser l'offre de soins.

Ces enjeux identifiés depuis des années font l'objet de politiques portées par les territoires (comme les Contrats Locaux de Santé) et soutenus par les partenaires institutionnels (ARS, Région, Département). La politique départementale permet, notamment, le soutien à la construction des maisons de santé, à l'installation des nouveaux médecins généralistes et l'attribution d'aides aux internes en stage.

Il conviendra de poursuivre ces actions en les coordonnant pour les rendre cohérentes et complémentaires et en veillant à ce qu'elles produisent des effets sur tous les territoires dotés d'une offre de santé fragile.

OBJECTIF 2

- ▷ **Lutter contre la fermeture des services et des commerces dans la continuité des démarches de revitalisation de centre-bourg et en les déployant sur les centralités rurales et des espaces de montagne**

Les territoires ruraux et de montagne sont concernés par une fragilisation de leurs offres de commerce (faible dynamique d'installation ; difficultés de reprise-transmission ; concurrence avec les offres de grandes surfaces de principaux pôles ; etc.) qui s'est accentuée à la suite de la période Covid, renforçant ainsi davantage les problématiques d'accès aux services dans ces territoires.

Si la Région (à travers son règlement d'aide au développement des commerces de proximité), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et les collectivités locales (via leurs documents de planification ou leur démarche de revitalisation de centre-bourg [CF. OBJECTIF 1.3.3](#)) ont identifiés ces enjeux et y apportent des réponses, les années à venir devront permettre de poursuivre et d'amplifier les actions engagées.

Il s'agira également de déployer des solutions innovantes, adaptées à la diversité des territoires, dans une logique de modernisation et pérennisation des offres de commerce : commerce itinérant ; développement d'un e-commerce adapté à la ruralité ; création de pépinières de commerces-services ; incitation aux multi-activités ; adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs ; réactivation de certains marchés ; etc.

OBJECTIF 3

- ▷ **Conforter le maillage culturel de proximité en s'appuyant sur le tissu associatif et en encourageant les dynamiques de mutualisation dans un contexte de raréfaction de moyens**

La période Covid, la difficulté de renouvellement du tissu associatif et la tendance à la raréfaction des moyens publics ont, ces dernières années, triplement fragilisé les offres culturelles sur les territoires. La culture reste pourtant un levier majeur de la qualité de vie et de la cohésion des territoires.

Il s'agira donc de déployer les conditions favorables au renforcement et à la dynamisation des offres existantes en renforçant le rôle moteur des associations (subventions, appels à projets, animation du dialogue avec le tissu associatif, valorisation du tissu associatif, etc.) et en optimisant les moyens dédiés (incitation à la mutualisation du matériel, des lieux et des pratiques, etc.)

Une attention particulière devra également être portée à la diversification des offres culturelles afin de répondre aux attentes de tous les publics.

OBJECTIF 4

- ▷ **Poursuivre le développement des usages numériques sous-condition d'un renforcement des moyens dédiés à la médiation et à l'accompagnement des publics fragiles**

La Drôme n'échappera pas à la numérisation d'une grande partie de l'accès aux services. On estime aujourd'hui que 76% des Français de 18 ans et plus ont accompli une démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois et que 78% ont effectué au moins un achat en ligne. Cette transition numérique touche l'ensemble des services à la population (commerce, santé, services publics, éducation, etc.) avec une accélération significative depuis la période Covid. Pour autant, cette numérisation doit être accompagnée pour être acceptable et possible ; or, aujourd'hui, une personne sur six n'utilise pas Internet, et plus d'un usager sur trois manque des compétences numériques de base.

Il s'agira donc de veiller à un déploiement accompagné des services numériques en s'appuyant notamment sur les outils et lieux de médiation déjà existants avec une vigilance pour les publics les plus éloignés du numérique (seniors, précaires) et de son usage pour l'accès aux services, notamment publics (jeunes). Des innovations dans la médiation numérique pourront par ailleurs être imaginées : ateliers intergénérationnels, etc.

ORIENTATION 4

ADAPTER LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ À DES PUBLICS CIBLES

OBJECTIF 1

- ▷ **Accompagner le vieillissement de la population et son accélération à venir à travers des services adaptés et une offre de logements permettant le maintien à domicile et le retour en centre-bourg des seniors dépendants**

Les cinquante prochaines années seront marquées par une accélération du vieillissement de la population. La part des plus de 60 ans devrait passer de 27,8% à 38,1% en 2070 et celle des plus de 80 ans de 6,4% à 13,9%. Le nombre de plus de 80 ans augmentera ainsi de +138%, soit 46 000 habitants de plus de 80 ans supplémentaires. Cette évolution démographique, dans un contexte de changement climatique dégradera les conditions de vie. Elle augmentera la proportion de Drômois confrontées à une baisse, voire à une perte d'autonomie, et nécessitera d'adapter en conséquence les offres de logement et de services pour y répondre.

Le vieillissement de la population impliquera en effet des besoins spécifiques en matière de santé et de services à la personne, mais aussi une adaptation des modes d'accès à tous les autres services (commerce, culture, services publics). Il conviendra également de repenser les pratiques de mobilités sur des territoires, notamment ruraux, où la dépendance à la voiture individuelle causera des problèmes majeurs. Il conviendra ainsi d'innover, de conforter les services dont les seniors sont les principaux usagers, d'adapter les modes d'accès aux services (numérique accompagné, itinérance, etc.) et de repenser leurs déplacements ... ou de favoriser leur non-déplacement.

Les conditions de logement des seniors seront en effet un défi majeur avec une ambition de favoriser autant que possible le maintien à domicile tout en rompant le risque d'isolement. Il s'agira en ce sens de créer les conditions favorisant le retour en centre-bourg des seniors dans des logements adaptés (petite taille, domotique, etc.), au plus près des services, afin de limiter leurs besoins de se déplacer.

La prise en compte de l'accélération du vieillissement devra donc conduire à réinterroger l'ensemble des politiques publiques dans le cadre d'un dialogue impliquant tous les acteurs : collectivités locales en charge de l'action sociale, opérateurs de services, aménageurs, monde associatif, secteur de l'aide à la personne, aidants, etc. Elle devra se traduire par des projets d'aménagements (logements adaptés, résidences intergénérationnelles, aménagements urbains, etc.) et d'équipements adaptés au fait du vieillissement (dans sa diversité territoriale) qui sera un marqueur majeur de la démographie drômoise.

OBJECTIF 2

▷ Atténuer les risques d'accentuation de la précarisation des ménages les plus fragiles

La population drômoise se caractérise par une relative fragilité sociale (faible qualification des actifs, taux de chômage élevé, bas niveaux de revenu des ménages les plus précaires) avec des problématiques plus significatives sur certains territoires (centre urbain, espaces ruraux et de montagne).

Les crises économiques et sanitaires récentes ont conduit à renforcer ces enjeux de précarité que la baisse des moyens publics et les conséquences de la crise énergétique et du changement climatique viendront encore accentuer dans les années à venir.

Une attention particulière devra ainsi être portée dans les différents politiques publiques. En termes de logement, le renforcement d'un parc de petits logements locatifs et locatifs sociaux dans les différentes centralités (afin de limiter les besoins en déplacement) ainsi qu'un appui spécifique dans l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements (que de nombreux ménages auront du mal à supporter financièrement) apparaissent nécessaires. Dans une logique de « aller vers », des mesures spécifiques devront également être envisagées sur les mobilités, avec le déploiement de leviers incitatifs à l'usage des transports collectifs, ou sur l'accès aux services (accès aux droits, tarification, médiation notamment numérique, prévention, etc.).

OBJECTIF 3

▷ Faire de la Drôme un territoire attractif pour la jeunesse et les étudiants

Le vieillissement de la population ne doit pas occulter l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse drômoise. Le nombre de jeunes drômois devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2050 et, dans le même temps, leurs aspirations feront émerger des attentes et des besoins nouveaux en termes de rapport au territoire (modes de consommer, de se déplacer, d'habiter ; implication citoyenne ; loisirs ; etc.) qui nécessiteront de soutenir une évolution qualitative des « offres » territoriales à destination de ces publics. Ces défis viendront questionner l'ensemble de la politique jeunesse (éclatée entre plusieurs collectivités) nécessitant une approche globale et cohérente dans laquelle le Conseil départemental pourrait avoir un rôle à jouer à travers ses compétences (petite enfance, aide sociale à l'enfance, collèges). Le développement de projets intergénérationnels (services, logements, etc.) pourrait constituer une solution commune aux enjeux du vieillissement et de la jeunesse.

Une attention particulière devra être portée vis-à-vis du public étudiant afin de faire de l'enseignement supérieur un marqueur attractif de la Drôme. Le renforcement des offres d'enseignement supérieur (qui doit être poursuivi en tentant de développer des formations allant au-delà du Bac+3) a déjà permis d'accompagner cette dynamique mais implique désormais d'offrir aux étudiants des conditions de vie adaptées en termes de logements et de services. Des projets de logements et équipements dédiés à la population estudiantine devront être inscrits dans les projets de développement des territoires accueillant les formations supérieures.

OBJECTIF 4

▷ Encourager les projets et équipements porteurs de solidarités

Au croisement des enjeux spécifiques aux différents habitants de la Drôme d'aujourd'hui et de demain et afin de porter et renforcer une indispensable cohésion humaine, il conviendra d'encourager et conforter les projets porteurs de solidarités aussi bien en termes de logements (logements inclusifs, résidences intergénérationnelles, projet d'urbanisme encourageant la mixité sociale), de mobilités (covoiturage solidaire, etc.) que de vie sociale (initiatives inclusives, intergénérationnelles et solidaires, etc.).

CONFORTER LES MOTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DRÔMOISE EN COHÉRENCE ET EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SON TERRITOIRE


ORIENTATION 1

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES FILIÈRES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA DRÔME

OBJECTIF 1

- ▷ **Faire dialoguer sphère économique et sphère publique pour concilier la prise en compte des défis des transitions**

Penser la mise en œuvre des grandes transitions environnementales sans y associer les acteurs économiques n'aurait pas de sens. Les grandes filières d'activités drômoises (agriculture, tourisme, industrie, etc.) seront également confrontées aux enjeux de raréfaction et de préservation des ressources (foncier, eau, biodiversité, énergie, etc.) et devront en ce sens, et au même titre que les acteurs de l'économie sociale et solidaire, être pleinement parties prenantes du dialogue territorial partenarial (en veillant à la bonne représentativité des acteurs) afin de mener une réflexion complète sur les potentiels conflits d'usage [CF. OBJECTIF 1.1.3](#) et rendre les entreprises actrices de la décarbonation.

Au-delà des enjeux liés à la gestion partagée des ressources naturelles, le devenir des différentes filières sera également conditionné par les conditions de vie offertes (logements, services, etc.) sur les territoires drômois ainsi que les ressources humaines présentes (population active, qualification, etc.) impliquant là-aussi un dialogue public-privé permettant d'identifier les besoins du monde économique (notamment en termes de formation [CF. OBJECTIF 3.2.2](#)) et les leviers d'actions possibles des acteurs publics

OBJECTIF 2

▷ Soutenir des pratiques agricoles innovantes et durables

Couvrant encore de larges superficies des territoires drômois, les activités agricoles impactent nécessairement les ressources (eau, espaces naturels, paysages, etc.). Leurs évolutions constituent en ce sens un levier majeur de la préservation du territoire et de ses ressources, mais aussi une opportunité de créer un lien de proximité avec la population drômoise à travers l'alimentation.

Il s'agira tout d'abord de veiller à préserver les activités agricoles en cohérence, d'une part, avec les préoccupations économiques de la filière et, d'autre part, en faveur du maintien de leur capacité à préserver les paysages drômois en y apportant un soutien adapté (appui à la transmission-reprise des exploitations, appui au remembrement des parcelles agricoles, lutte contre l'embroussaillage, etc.). Il conviendra ensuite de s'engager, aux côtés des agriculteurs, dans la continuité de la forte tradition locale du bio, dans la massification de pratiques innovantes et expérimentales plus vertueuses et plus raisonnées en faveur d'une plus grande préservation de l'environnement. Cette évolution devra se faire de manière partenariale autour de certains sujets clés comme la gestion partagée de la ressource en eau. Il faudra également favoriser le dialogue avec les habitants afin de rompre avec la défiance qui s'est installée vis-à-vis du monde agricole.

Enfin il s'agira de conforter la chaîne locale de production, transformation et valorisation des productions agricoles en vue de créer une valeur ajoutée de proximité, mais aussi des emplois. Cette ambition vise à répondre à la demande croissante pour une alimentation locale de qualité en favorisant la diversification des productions agricoles (arboriculture, légumières, maraichage, etc.) et en œuvrant en faveur d'une consommation locale (circuits courts) soutenue par des démarches comme les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

OBJECTIF 3

▷ Favoriser un tourisme durable et à faible impact

Les riches patrimoines, notamment naturels, de la Drôme constituent un puissant atout d'attractivité touristique conforté par le positionnement et l'accessibilité du territoire. Si elle paraît encore insuffisamment développée au regard de son potentiel, la fréquentation touristique drômoise sera amenée à se renforcer dans les années à venir au regard de l'évolution des attentes et des pratiques des touristes (slow tourism, tourisme nature, tourisme authentique, tourisme patrimonial, tourisme mémoriel, tourisme gastronomique, etc.) en phase avec les spécificités des territoires drômois.

Ce développement devra s'inscrire en cohérence avec les préoccupations de préservation de l'environnement et des patrimoines naturels du territoire et ainsi impliquer l'ensemble des acteurs de la filière (hébergement, restaurateur, activités, transporteurs) dans la mise en œuvre des transitions par la redéfinition d'offres touristiques durables et responsables sur quatre saisons. La sensibilisation aux impératifs de préservation des milieux naturels devra également s'adresser aux touristes.

Le développement touristique questionnera également la promotion du territoire dans la continuité des démarches engagées localement par les collectivités drômoises et au niveau départemental (Drôme, c'est ma nature).

Enfin, il conviendra de veiller à la recherche d'un développement touristique et d'une offre d'hébergement touristique garants d'une non-concurrence avec l'évolution de l'offre résidentielle répondant aux besoins des Drômois dans un contexte où les achats de résidence secondaire et les investissements locatifs se sont multipliés ces dernières années.

OBJECTIF 4

▷ Faciliter le développement des énergies renouvelables en veillant à leurs impacts environnementaux ou paysagers

Pour relever le défi des transitions environnementales, le mix énergétique de la Drôme devra se réinventer dans les années à venir. Au-delà d'une impérative réduction de la consommation d'énergie dans différents

domaines (logements, mobilités, activités économiques, etc.), les territoires drômois devront s'engager dans une accélération du renforcement de leurs capacités de production d'énergies durables.

Plusieurs leviers sont identifiés en cohérence avec les ressources et spécificités de la Drôme : le photovoltaïque en lien avec le fort ensoleillement, la méthanisation en lien avec une agriculture omniprésente, le bois-énergie en lien avec les importantes surfaces boisées, l'éolien, etc.

Leur développement devra être pensé au regard des spécificités de la Drôme en identifiant de zones propices à l'accélération des énergies renouvelables et en recherchant des solutions innovantes et adaptées (centrale villageoise, etc.)

Dans tous les cas, le développement d'énergies renouvelables devra se faire dans le cadre d'une appréhension préalable des potentiels impacts sur les ressources du territoire (sols, eau, paysages, etc.) et à travers la recherche, dans le cadre d'un dialogue territorial partenarial, d'une acceptation des parties prenantes des territoires afin de garantir leur bon déploiement.

OBJECTIF 5

▷ Accompagner la filière BTP pour s'adapter aux enjeux de transition

Les impératifs de sobriété foncière (et plus globalement de préservation des ressources) [CF. OBJECTIF 1.1.2](#) et la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics [CF. OBJECTIF 2.2.1](#) conduiront dans les années à venir la filière du BTP à se réinventer dans ses constructions (nouvelles formes de logements densifiés, qualité et autonomie énergétique des logements, matériaux biosourcés, etc.) et ses pratiques (gestion des déchets, réemploi des matériaux, etc.).

Il s'agira de rendre possible la transition de la filière BTP en instaurant un dialogue spécifique dans le cadre des démarches de planification territoriale et d'urbanisme opérationnel ; en soutenant la montée en compétences des professionnels de la filière (déploiement et massification des offres de formation, sensibilisation aux bonnes pratiques et aux nouveaux matériaux, etc.) ; et, en favorisant l'émergence d'outils et démarches adaptés à ces bonnes pratiques (ressourcerie et matériauthèque, etc.).

ORIENTATION 2

PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

OBJECTIF 1

▷ Accompagner les nouveaux modes de travailler de toutes les filières et les nouvelles dynamiques économiques sur les territoires drômois

Au-delà d'une mutation profonde de l'ensemble des filières structurantes et emblématique de la Drôme, les innovations numériques et technologiques participeront dans les années à venir à transformer le tissu économique de manière globale. En effet, elles contribueront, tout à la fois, à détruire et créer des emplois, mais surtout à transformer et à redéfinir l'organisation du monde du travail.

D'une part, les métiers évolueront du fait des nouvelles technologies (automatisation, intelligence artificielle) mais aussi de leur acceptabilité sociale et des plus-values de rentabilité qu'elles seront en mesure d'offrir. Elles pourraient avoir pour conséquence la destruction de certains emplois, notamment dans les industries drômoises, mais pourraient être aussi l'opportunité d'en créer et de conforter la filière technologie, autour notamment de la French Tech in the Alps.

D'autre part, la réorganisation du monde économique portera également sur le rapport au travail (salarial, télétravail, généralisation de l'entrepreneuriat, etc.) et aura nécessairement des conséquences sociales. Si le « 100% télétravail » est inenvisageable et qu'une tendance à un recul du télétravail à la suite de sa large diffusion post-Covid, des études tablent sur 30 à 50% de télétravail à l'horizon 2050 et impactera différemment les territoires en fonction de leurs aménités et du profil de leur population active. En parallèle, l'auto-entrepreneuriat (qui concerne aujourd'hui 5 millions de travailleurs indépendants en France) devrait se généraliser. Il est ainsi nécessaire d'anticiper ces évolutions et de définir les moyens à mettre en œuvre par les pouvoirs publics pour les accompagner (couverture numérique, maillage territorial en espaces de télétravail et coworking et en lieux de création et d'innovation, accompagnement à l'auto-entrepreneuriat, création de groupements d'employeurs, formation aux nouveaux métiers, devenir des locaux d'entreprises inutilisés, etc.).

OBJECTIF 2

▶ Veiller à l'adéquation emploi-formation pour permettre l'émergence des métiers de demain dans la Drôme et répondre aux besoins des entreprises

En lien avec l'adaptation des différentes filières économiques au changement climatique, à la gestion raisonnée des ressources, aux mutations technologiques et aux évolutions sociétales (nouveaux modes de consommation) auxquelles elles seront confrontées, il conviendra d'accompagner le monde économique à travers le déploiement d'une offre de formation initiale et continue qui permettra de doter les actifs drômois en cohérence avec des compétences adaptées à ces évolutions.

Dans le cadre du dialogue public-privé [CF. OBJECTIF 3.1.1](#), il s'agira de valoriser les formations existantes, d'identifier les besoins en formation et en population active pour permettre aux entreprises drômoises de s'inscrire dans les grandes transitions environnementales, sociales, sociétales et économiques ; puis d'instaurer ces mêmes formations ; et enfin de déployer des dispositifs nécessaires pour orienter les étudiants et les actifs vers ces formations afin de structurer de vraies logiques de filière pérennes.

OBJECTIF 3

▶ Valoriser les filières d'excellence drômoises



Dans une logique de diversification du tissu économique et de valorisation des savoir-faire locaux, le nouveau modèle économique drômois passera également par le soutien aux filières d'excellence (énergie, industrie agro-alimentaire, cuir, luxe, textile, plantes aromatiques et médicinales, céramique, animation, gastronomie, etc.) qui participent à la visibilité et à la reconnaissance économique de la Drôme.

Elles devront être reconnues comme des marqueurs de l'économie et de l'identité drômoise et être mises en avant dans les stratégies territoriales départementale ou locale. Une vigilance particulière devra être portée quant à leur pérennité à travers de véritables logiques de filières, notamment en termes de formations [CF. OBJECTIF 3.2.3](#), mais aussi à travers une attention spécifique quant à leurs besoins essentiels en ressources pour soutenir leur développement, dans une logique de conciliation avec ceux des autres parties prenantes du territoire.



LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 Avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone : 04.75.79.26.26

ladrome.fr
 la Drôme, le Département
 @La_drome